

## LES ANESTHÉSISTES RÉANIMATEURS

---

### Une offre stable mais inégalement répartie

Le nombre d'anesthésistes réanimateurs a crû fortement : de 3000 en 1980, leur nombre est passé à près de 10 000 en 1990. La croissance des effectifs s'est stabilisée depuis le début des années quatre-vingt dix. La part des femmes dans cette spécialité diminue, contrairement à ce qui s'observe pour les autres spécialités médicales. Elle est passée de 40% (29% pour l'ensemble des spécialistes) en 1989 à 35,7% (39% pour l'ensemble des spécialistes) en 2005 (*source* : Adeli).

En 2005, près de 33% des 10 400 anesthésistes recensés par le répertoire Adeli sont libéraux. Au sein de ces effectifs libéraux, le secteur 1 est prédominant : depuis 1990, la part de ce secteur reste autour de 73% (*source* : SNIR).

Dans son rapport de 2005<sup>91</sup>, l'ONDPS souligne que l'attractivité du secteur libéral faiblit du fait de la hausse des primes d'assurance et de la plus petite taille des équipes qui rend plus difficile l'aménagement du temps de travail. Le conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) signale l'anesthésie réanimation comme une spécialité risquant de souffrir une pénurie d'effectif à l'horizon 2010-2015 du fait de nombreux départs en retraite insuffisamment compensés par les nouveaux diplômés<sup>92</sup>. Les projections de la DREES pour les anesthésistes libéraux viennent corroborer ces résultats<sup>93</sup>.

La densité en France métropolitaine est de 17 anesthésistes pour 100 000 habitants, quel que soit le mode d'exercice, et de 5,3 anesthésistes libéraux pour 100 000 habitants. Les écarts de densité entre régions sont forts : ils vont de 1 à 2,5. L'observation du graphique 1 met en évidence que, à l'image de la distribution des chirurgiens, les régions du sud sont mieux dotées que celles du nord (cf. graphique 1).

### Une forte augmentation des honoraires pour une des spécialités les mieux rémunérées

En 2005, les honoraires totaux des anesthésistes s'élèvent à 790 M€, dont 100 M€ de dépassements. La moyenne par praticien est de 243 000 euros pour cette année.

#### Une activité en hausse

Les actes techniques représentent qui représentent près de 73,5% du nombre total des actes effectués (*source* : SNIR 2005). Le volume d'activité augmente lentement depuis 1990 : le taux de croissance annuel moyen (TCAM) du nombre d'actes par médecin est de 1,8% entre 1990 et 2005. Cette évolution tend à ralentir puisque le TCAM du nombre d'actes par médecins entre 1998 et 2005 est de 1,1%.

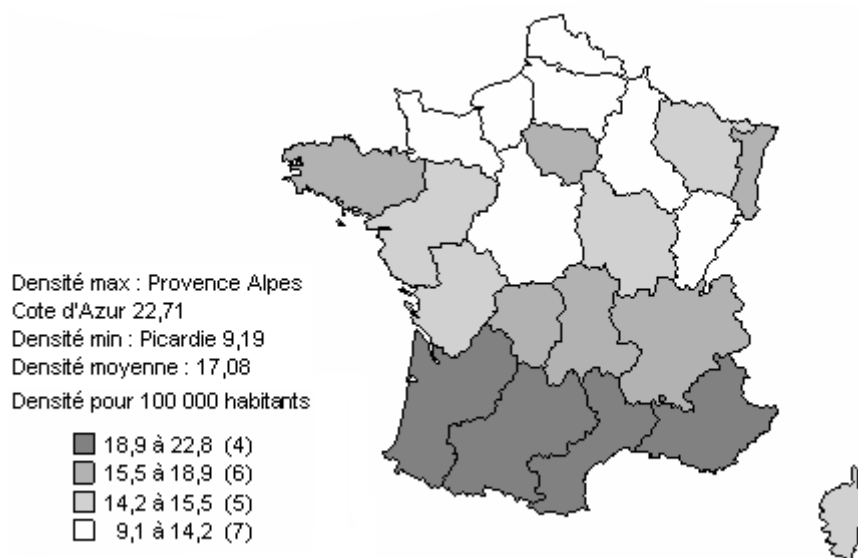
---

<sup>91</sup> Rapport annuel 2005 de l'observatoire national des professionnels de santé.

<sup>92</sup> Les spécialités en crise, situation au 1<sup>er</sup> janvier 2005, étude n° 38-2, CNOM.

<sup>93</sup> Dans ces projections à horizon 2020, la DREES prévoyait que le nombre d'anesthésistes libéraux diminuerait de plus de 20% entre 2005 et 2020.

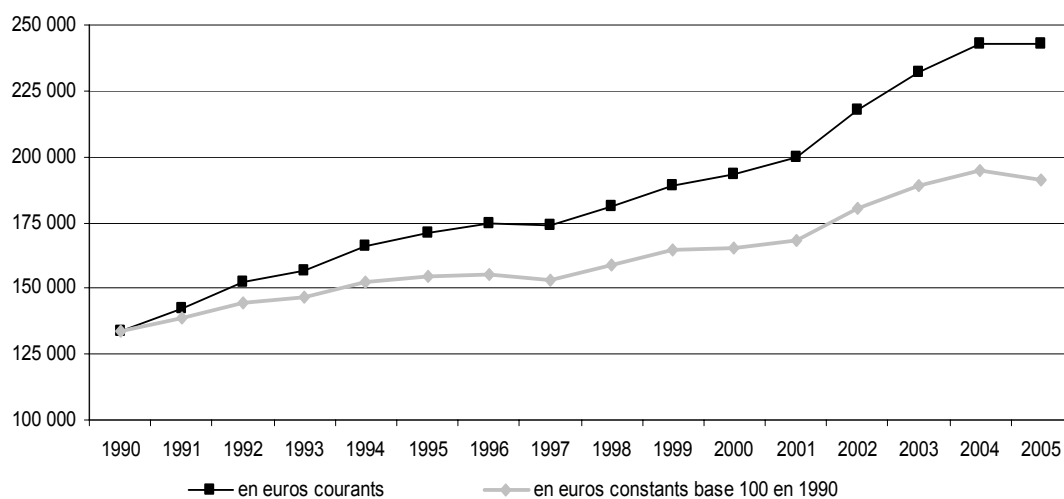
**Graphique 1. Densité d'anesthésistes en 2006**  
Nombre de chirurgiens pour 100 000 habitants



Champ : France métropolitaine, médecins libéraux et salariés.

Source : ADELI.

**Graphique 2. Evolution des honoraires moyens des anesthésistes entre 1990 et 2005**



Source : SNIR.

### **La hausse des honoraires est autant le fait d'une augmentation de l'activité que de revalorisations tarifaires**

Entre 1990 et 2005, les honoraires totaux moyens ont augmenté de 4,1% par an en euros courants et de 2,4% par an en euros constants (cf. graphique 2). Au début des années quatre-vingt dix, la hausse des honoraires s'expliquait principalement par celle du volume d'activité moyen (cf. graphique 3), tandis que sur la fin de période ce sont les revalorisations tarifaires qui assurent une hausse régulière des honoraires. En 2002 et 2003, la revalorisation des métiers de la naissance s'est traduite par un effet prix conséquent. Les effets volumes négatifs sont difficilement interprétables, notamment entre 2004 et 2005, dans la mesure où la mise en place de la CCAM a compliqué l'analyse de l'évolution du nombre d'actes<sup>94</sup>. Les dépassements contribuent à partir de 1998 pour au moins 1 point chaque année à la hausse des honoraires totaux. En effet, même si les anesthésistes sont majoritairement en secteur 1, le ratio des dépassements rapportés aux honoraires sans dépassement des anesthésistes ne cesse d'augmenter depuis 1998, passant de 8% à 15% en 2005.

La période récente, entre 2004 et 2006, a fait l'objet d'un grand nombre de mesures de revalorisations tarifaires pour les anesthésistes avec la mise en place de la classification commune des actes médicaux (CCAM) et de la nouvelle convention nationale des médecins. Le passage de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) à la première version de la CCAM se serait traduit par une augmentation de 8% des tarifs des actes techniques<sup>95</sup>, soit un gain de 46 M€ par rapport aux honoraires sans dépassement de 2004 (cf. graphique 5). La nouvelle convention a mis en place des mesures de revalorisations tarifaires, parmi lesquelles ressortent l'extension de la C2 pour les anesthésistes (dont la part dans l'ensemble des consultations, y compris C2, est passée de 2,7% à 12,5%), la revalorisation des forfaits d'astreinte qui sont passés de 61€ à 228€, la création d'une majoration pour coordination et l'extension de la cotation de la majoration provisoire clinicien. L'ensemble des mesures sur les honoraires non techniques d'anesthésistes auraient permis une augmentation de quasiment 21% de ces honoraires à volume inchangés<sup>96</sup>. En termes monétaires, cette hausse représente un gain de près de 24 M€ par rapport aux honoraires hors actes techniques de 2004. L'ensemble de ces mesures<sup>97</sup> coûteraient à l'assurance maladie près de 70 M€ pour un gain annuel de revenu des anesthésistes d'approximativement 14 000 €<sup>98</sup>.

### **La deuxième spécialité la mieux rémunérée**

Avec 150 600 euros de revenu moyen libéral, les anesthésistes ont les revenus d'activité les plus importants après les radiologues (cf graphique 4). Ils ont un revenu moyen supérieur de près de 30% aux chirurgiens qui exercent plus majoritairement en secteur 2. Ce revenu augmente à un taux moyen annuel de 5% depuis l'an 2000.

Le haut niveau de revenu des anesthésistes est la conjonction d'honoraires importants par rapport à la moyenne des spécialistes et d'un taux de charges relativement plus faible. En effet, le taux de charge des anesthésistes en 2004 est de 35% contre 49,3% en moyenne pour les spécialistes (*source* : DREES). De plus, ce taux de charge est en légère diminution depuis l'an 2000 ; il était alors de 36,7 %.

<sup>94</sup> Le changement des modes de cotation des actes et les reports de traitements des liquidations rend peu fiables les dénombrements d'actes observés en 2005.

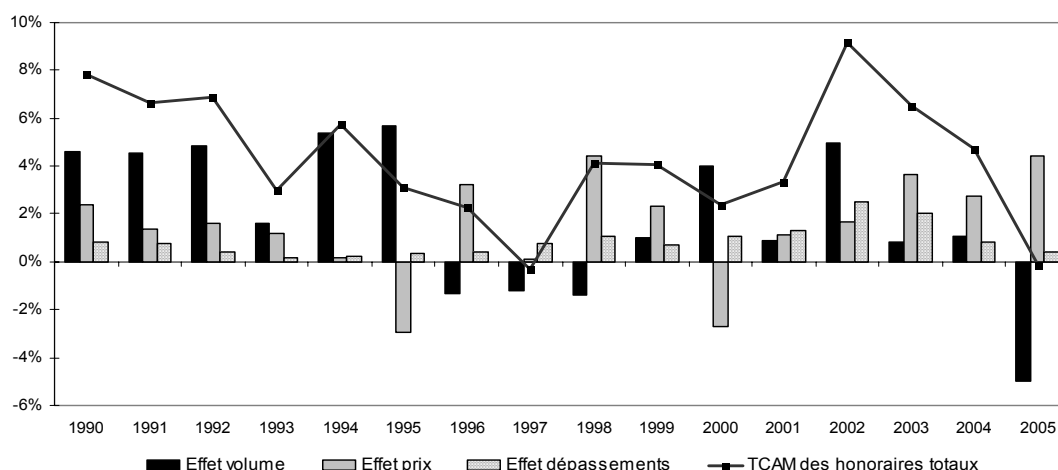
<sup>95</sup> Source : Point d'information mensuel de la CNAM de mars 2006.

<sup>96</sup> L'estimation du gain s'est faite en rapportant aux honoraires non techniques sans dépassement observés en 2006 ces mêmes honoraires évalués aux tarifs et aux règles tarifaires prévalant en 2004 pour les volumes observés en 2006.

<sup>97</sup> Les mesures citées ne tiennent pas compte de la mise en place d'une prise en charge par l'assurance maladie des primes d'assurance, ni des contrats de pratique professionnelle (CPP), ni des contrats de bonne pratique (CBP).

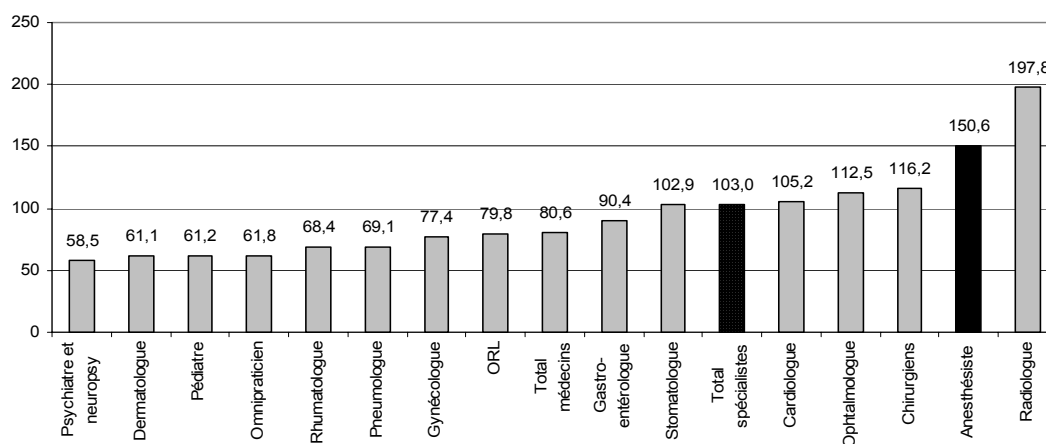
<sup>98</sup> Estimation faite à partir du taux de charge cité plus bas dans le texte.

**Graphique 3. Décomposition du taux de croissance des honoraires moyens des anesthésistes**



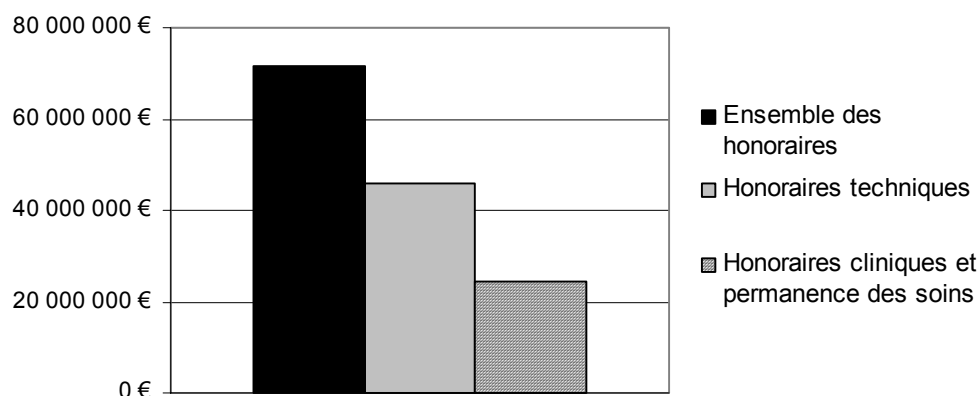
Source : SNIR, traitement DSS.

**Graphique 4. Revenus moyens des anesthésistes et des autres spécialités en 2004**



Source : DREES.

**Graphique 5. Les revalorisations des anesthésistes libéraux entre 2004 et 2006**



Source : CNAMTS, traitements DSS.